



Berne, le 25 mai 2016

Destinataires

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

**Révision de l'art. 69 de l'ordonnance sur les maisons de jeu
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 25 mai 2016, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision de l'art. 69 de l'ordonnance sur les maisons de jeu (OLMJ).

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 15 septembre 2016.

Il s'agit en substance de permettre aux casinos dont la région d'implantation dépend d'une activité touristique saisonnière et qui connaissent des problèmes de rentabilité de fermer leurs jeux de table pendant 270 jours par an au maximum, contre 60 jours à l'heure actuelle. Cette mesure est destinée à aider les casinos de Davos et de St. Moritz, qui connaissent des difficultés financières.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

cornelia.perler@bj.admin.ch

Nous vous prions également de nous indiquer le nom et les coordonnées de la personne à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.



Mme Benoit (tél. 058 462 53 62 ; anne.benoit@bj.admin.ch) et M. Besson (tél. 058 463 07 12; michel.besson@bj.admin.ch) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale